

FUITE D'URANIUM À LA SOCATRI

Un agriculteur incité à ne pas boire l'eau de son forage

C'est un courrier un peu particulier transmis en mains propres non par le facteur mais par les gendarmes qu'ont reçu Pascal et Christine Reynaud jeudi. Une lettre de la préfecture de Vaucluse dont le couple d'agriculteurs bollénois, résidant quartier du pont de Coucau a accusé réception, leur mentionnant qu'ils étaient vivement « incités à ne pas utiliser l'eau issue de leur forage pour les usages alimentaires (boisson, préparation culinaire, brossage des dents) et à utiliser l'eau du réseau public auquel (ils) sont raccordés. » Un simple "conseil", le préfet ne pouvant interdire dans la mesure où il s'agit d'un forage privé



Pascal Reynaud vient de recevoir un courrier de la préfecture lui conseillant de ne pas boire l'eau de son forage.

Un simple "conseil"

La préfecture y explique que du fait du plan de surveillance mis en place depuis l'incident à la Socatri, qui le 8 juillet dernier a vu la fuite de 74 kg d'uranium dans le ruisseau de la Gaffière, et après la levée des interdictions sur l'utilisation de l'eau le 22 juillet, des prélèvements continuent d'être effectués tous les jours par la Socatri afin de connaître l'état de la nappe phréatique ; or ceux réalisés au niveau du forage situé au domicile des Reynaud ont révélé des teneurs en uranium dans l'eau « légèrement supérieures à la valeur guide recommandée par l'Organisation mondiale de la Santé de 15 microgrammes par litre, et ce durant une semaine. » La préfecture « n'a pas souhaité commenter ce courrier personnel adressé par une administration à un particulier ».

«On serait les seuls à avoir l'eau de notre forage à 17-18 microgrammes par litre»

Il reste que cela ne vient pas atténuer la colère du couple d'agriculteurs. Même si les Reynaud sont raccordés en partie au réseau d'eau de la ville, ils restent très inquiets. « On est excédés ! » lâche Christine Reynaud. Entre les visites quotidiennes des employés municipaux venus les approvisionner en eau et celles de la Socatri réalisant des prélèvements journaliers, difficile pour eux d'oublier l'affaire du Tricastin. « On a tous les jours entre 17 et 18 microgrammes d'uranium par litre d'eau, et d'après ce qu'on nous a dit, on serait les seuls dans ce cas. », précise le couple, s'appuyant sur les résultats d'analyses adressés par la préfecture. « Pourquoi chez nos voisins, il a été relevé des teneurs inférieures, autour de 12-13, ou en dessous, autour de 3-4-5 ? » Et Pascal Reynaud de s'inquiéter des risques sanitaires, même si les experts affirment le contraire. « Et y a-t-il eu des pollutions antérieures et dont on n'aurait pas été alertés? »

Le couple qui fait partie des riverains qui ont déposé plainte pour mise en danger d'autrui, « veut des réponses à ses questions et qu'un tel incident ne se reproduise pas. Nous ne sommes pas contre le nucléaire. Mais il faut de la transparence. »

REPÈRES : PLAN DE SURVEILLANCE

Le plan de surveillance mis en place par l'ASN prévaut que : « Tous les forages privés des habitations non raccordées au réseau d'eau potable et situés sur la partie Ouest de la commune de Bollène (depuis le Lauzon et la Gaffière jusqu'au canal de Donzère-Mondragon) et à l'intérieur de la bande des 100 mètres de part et d'autre du Lauzon, sont analysés : tout dépassement de la valeur de 15 microgrammes d'uranium par litre d'eau conduira à la mise en place d'une surveillance quotidienne, tout dépassement ponctuel de la valeur de 30 microgrammes d'uranium par litre d'eau ou de 15 microgrammes/litre pendant plus d'une semaine, conduira à une concertation (ASN, IRSN, préfectures) sur les mesures à mettre en oeuvre pour le forage concerné. »

Sur les quelque 300 forages disséminés dans la plaine de Bollène, une trentaine sont surveillés depuis l'incident.

Françoise VALENTIN